

COMMUNIQUE :
Ouverture du concours d'accès au Mastère de recherche en Urbanisme
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022/2023

L'Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Bâtiment, ouvre un concours pour l'accès au Mastère de Recherche en Urbanisme intitulé « Planification Urbaine Durable et Gouvernance au Maghreb »

1. Conditions de participation :

Titulaires d'un diplôme :

- De licence fondamentale en : Urbanisme, Sociologie, Géographie, Economie, Droit.
- (Bac +5) ou équivalent en : Urbanisme et aménagement, Architecture, paysage, ou diplôme équivalent

2. Dossier de Candidature :

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

1. une fiche de renseignement générée par la plateforme de l'inscription du site de l'institut <http://www.isteub.rnu.tn/fra/mastere> et ce après l'introduction de toutes les informations requises
2. une copie de la CIN
3. un rapport de 2 pages, au maximum, présentant les motivations du candidat à poursuivre ses études en urbanisme
4. une copie du baccalauréat ou diplôme équivalent
5. une copie des diplômes universitaires obtenus
6. Une copie des relevés de notes obtenues au cours de la formation universitaire
7. 3 enveloppes affranchies dont **une au tarif recommandé avec accusé de réception**
8. un curriculum vitae
9. 1 photo d'identité

Les candidats intéressés sont invités à s'enregistrer en ligne à travers le site de l'institut et à envoyer leur dossier de candidature en format papier **du lundi 11 juillet 2022 au 23 juillet 2022 (inclus)**. Le dépôt des dossiers se fera à **l'institut ou par voie postale (rapid-poste)** à l'adresse suivante :

Institut Supérieur des Technologies de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Bâtiment
2, rue de l'Artisanat Charguia II. 2035 Tunis –Carthage

Sur l'enveloppe doit être mentionnée clairement la mention (candidature au mastère de recherche en urbanisme 2022-2023) et le numéro du dossier figurant dans la fiche de renseignement (tirée de la plateforme d'inscription).

- Les dossiers incomplets ou parvenus après la date limite ne seront pas pris en considération.

3. Procédures du concours :

- L'évaluation et l'étude des dossiers sont réalisées par une commission spécialisée
- Les étudiants admis seront convoqués ultérieurement pour un entretien d'évaluation avec le jury d'admission.
- Les résultats d'admission définitifs seront publiés à la rentrée universitaire sur le site de l'institut.

Les étudiants admis doivent s'inscrire dans un délai de 15 jours à partir de la proclamation des résultats.

NB: le nombre de places ouvertes pour cette année est fixé à vingt-cinq (25).